

Formulaire de déclaration de palier de revenus

Dans le cadre du nouveau régime de cotisation de l'UPA adopté en 2025, vous devez remplir la déclaration suivante. **Celle-ci permettra de déterminer le montant de la cotisation de votre entreprise pour l'année 2027.**

Avant de commencer :

Nous vous invitons à consulter la page www.upa.qc.ca/nouveau-regime-cotisation pour des explications détaillées et une foire aux questions.

Pour faciliter la déclaration, assurez-vous d'avoir à votre disposition :

- Un document officiel contenant le revenu agricole brut de votre entreprise pour l'année se terminant en 2025 (ex. : formulaire T2042 de la déclaration de revenus fédérale, états financiers, etc.). Le même document devra être utilisé pour les années subséquentes.

Au besoin, consultez le calculateur téléchargeable au <https://www.upa.qc.ca/calculateur-majoration>. Celui-ci pourrait vous aider à remplir votre déclaration. Si vous l'utilisez, il est suggéré de sauvegarder les résultats pour référence future.

Veillez indiquer les coordonnées de votre ferme

N° UPA : _____ Téléphone : _____

Nom de la ferme : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____

Code postal : _____ Province : _____

Veillez indiquer les informations du répondant

Prénom : _____ Nom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Déclaration de palier de revenus

Sélectionnez le palier correspondant aux revenus agricoles bruts de l'entreprise pour l'année financière s'étant terminée au cours de l'année 2025 :

- Palier 1 : 0 à 99 999,99 \$ Palier 2 : 100 000 \$ et plus

Une majoration de la cotisation s'applique aux producteurs agricoles dont au moins 25 % des revenus agricoles bruts proviennent de produits non assujettis à une contribution à l'UPA (hors plan conjoint). Au besoin, consultez le site de l'UPA au www.upa.qc.ca/pnac.

Veillez indiquer si cette situation s'applique à votre entreprise : Oui Non

Sélectionnez le palier qui correspond aux revenus agricoles bruts de l'entreprise provenant de produits non assujettis à une contribution à l'UPA (**requis si vous avez répondu oui à la question précédente**). Au besoin, consultez le site de l'UPA au www.upa.qc.ca/revenu-agricole-brut.

- Palier 1 : 0 à 99 999,99 \$ Palier 4 : 500 000 \$ à 999 999,99 \$
 Palier 2 : 100 000 \$ à 249 999,99 \$ Palier 5 : 1 M\$ à 1 999 999,99 \$
 Palier 3 : 250 000 \$ à 499 999,99 \$ Palier 6 : 2 M\$ et plus

Notez que sur réception de l'avis de cotisation, il sera possible de demander un calcul alternatif de la majoration. Pour ce faire, vous devrez fournir une preuve officielle des revenus de l'entreprise. La majoration sera alors calculée à raison de 0,95 \$ par tranche de 1 000 \$ de revenus agricoles bruts hors plan conjoint (sous réserve de l'approbation de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec).

Je soussigné(e), certifie être autorisé(e) à produire la présente déclaration et je confirme que celle-ci est exacte et conforme.

Signé à

Municipalité

Nom complet en lettres moulées

ce

Date (jour mois année)

Signature

Veillez nous envoyer par la poste ce formulaire dûment rempli :

L'Union des producteurs agricoles
a/s Service des cotisations
555, boul. Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Vous avez des questions ou vous souhaitez être accompagné?

Communiquez avec le Service des cotisations au 1 855 534-7120 ou par courriel à cotisations@upa.qc.ca.